



# SPARTACOTE™ General Primer partie B

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Date d'édition : 08/22/2018

Version : 1.0

## SECTION 1 : IDENTIFICATION

### 1.1. Étiquette d'un produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : SPARTACOTE™ General Primer partie B

### 1.2. Utilisation prévue du produit

Apprêt

### 1.3. Nom, adresse et téléphone de la partie responsable

#### Entreprise

LATICRETE International

1 parc de Laticrete, N

Bethany, CT 06524

T (203) -393-0010

[www.laticrete.com](http://www.laticrete.com)

#### Entreprise

LATICRETE Canada ULC

CP 129, Emeryville, Ontario, Canada

NOR-1A0

### 1.4. Numéro d'urgence

Numéro d'urgence : En cas d'urgence chimique, appelez ChemTel jour et nuit

Aux États-Unis et au Canada : 1.800.255.3924

Mexique : 1.800.099.0731

En dehors des États-Unis et du Canada : 1.813.248.0585 (appels à frais virés acceptés)

## SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification GHS-US / CA

Tox aiguë. 4 (oral) H302

Skin Corr. 1B H314

Eye Dam. 1 H318

Skin Sens. 1 H317

Repr. 2 H361

Aquatic Acute 2 H401

Aquatic Chronic 2 H411

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir section 16

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Marquage GHS-US / CA

Pictogrammes de danger (GHS-US / CA) :



GHS05



GHS07



GHS08



GHS09

Mot indicateur (GHS-US / CA) :

Danger

Mentions de danger (GHS-US / CA) :

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H401 - Toxique pour les organismes aquatiques.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Conseils de prudence (GHS-US / CA) :

P201 - Se procurer les instructions spéciales avant l'utilisation.

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité.

P260 - Ne pas respirer les vapeurs, les brouillards ou les aérosols.

P264 - Se laver les mains, les avant-bras et les autres zones exposées soigneusement après manipulation.

P270 - Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation de ce produit.

# SPARTACOTE™ General Primer partie B

## Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.  
P301 + P312 - EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.  
P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'air frais et garder la respiration confortable.  
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer à rincer.  
P308 + P313 - Si exposé ou concerné : consulter un médecin.  
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P321 - Traitement spécifique (voir la section 4 de cette FDS).  
P330 - Rincer la bouche.  
P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.  
P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P391 - Recueillir le produit répandu.  
P405 - Magasin verrouillé.  
P501 - Éliminer le contenu / le conteneur conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

### 2.3. Autres dangers

L'exposition peut aggraver des problèmes préexistants au niveau des yeux, de la peau ou des voies respiratoires.

### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS-US / CA)

Pas de données disponibles

## SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

### 3.1. Substance

N'est pas applicable

### 3.2. Mélange

prénom	Étiquette d'un produit	% *	Classification des ingrédients SGH
Cyclohexaneméthanamine, 5-amino-1,3,3-triméthyl-	(N ° CAS.) 2855-13-2	25 - 40	Tox aiguë. 4 (oral), H302 Tox aiguë. 4 (voie cutanée), H312 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 3, H402 Aquatic Chronic 3, H412
4-tert-butylphénol	(N ° CAS.) 98-54-4	20 - 30	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Repr. 2, H361 Aquatic Acute 2, H401 Aquatic Chronic 2, H411
L'alcool benzylique	(N ° CAS.) 100-51-6	15 - 25	Flam. Liq. 4, H227 Tox aiguë. 4 (oral), H302 Tox aiguë. 4 (Inhalation : poussière, brouillard), H332 Eye Irrit. 2A, H319 Aquatic Acute 2, H401
Propylèneglycol diamine, 2-amino-, diéther avec du propylène	(N ° CAS.) 9046-10-0	15 - 25	Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318

# SPARTACOTE™ General Primer partie B

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

			Aquatic Chronic 3, H412
--	--	--	-------------------------

Texte complet des phrases H : voir section 16

\* Les pourcentages sont indiqués en poids en poids (% poids / poids) pour les ingrédients liquides et solides. Les ingrédients gazeux sont énumérés en volume par pourcentage de volume (v / v%).

## SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

**Général** : Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

**Inhalation** : Sortir à l'air frais et rester au repos dans une position où il fait bon respirer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

**Contact avec la peau** : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 30 minutes. Obtenez un avis médical immédiat.

**Lentilles de contact** : Rincer immédiatement à l'eau pendant au moins 30 minutes. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer à rincer. Obtenez un avis médical immédiat.

**Ingestion** : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Obtenir des soins médicaux d'urgence.

### 4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

**Général** : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Nocif en cas d'ingestion. Sensibilisation de la peau. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

**Inhalation** : Peut être corrosif pour les voies respiratoires.

**Contact avec la peau** : Provoque une grave irritation qui évoluera en brûlures chimiques. Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

**Lentilles de contact** : Cause des dommages permanents à la cornée, à l'iris ou à la conjonctive.

**Ingestion** : Ce produit est nocif par voie orale et peut avoir des effets néfastes sur la santé ou la mort en quantités importantes. Peut causer des brûlures ou une irritation des doublures de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

**Symptômes chroniques** : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si exposé ou concerné, obtenir un conseil médical et une attention. Si un avis médical est nécessaire, ayez un contenant ou une étiquette à portée de main.

## SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyen d'extinction approprié** : Eau pulvérisée, brouillard, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), mousse résistant aux alcools ou poudre chimique.

**Moyens d'extinction inappropriés** : Ne pas utiliser un fort courant d'eau. L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager un incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Risque d'incendie** : N'est pas considéré inflammable, mais peut brûler à haute température.

**Danger d'explosion** : Le produit n'est pas explosif.

**Réactivité** : Peut réagir de manière exothermique avec de l'eau en dégageant de la chaleur. L'ajout d'un acide à une base ou d'une base à un acide peut provoquer une réaction violente.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Mesures de précaution incendie** : Soyez prudent lorsque vous combattez un feu chimique.

**Instructions de lutte contre l'incendie** : Utiliser de l'eau pulvérisée ou un brouillard pour refroidir les conteneurs exposés.

**Protection pendant la lutte contre l'incendie** : Ne pas pénétrer dans la zone d'incendie sans un équipement de protection approprié, y compris un appareil de protection respiratoire.

**Produits de combustion dangereux** : Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>). Oxydes d'azote. Cyanure d'hydrogène. Phénol. les oléfines. Ammoniac. Gaz nitreux.

**les autres informations** : Ne pas laisser les eaux d'extinction pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

#### Référence à d'autres sections

Reportez-vous à la section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

## SECTION 6 : MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Mesures générales** : Ne pas toucher les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs, brouillards ou aérosols.

# SPARTACOTE™ General Primer partie B

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

## 6.1.1. Pour le personnel non urgent

**Équipement protecteur** : Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

**Procédures d'urgence** : Évacuer le personnel inutile.

## 6.1.2. Pour le personnel d'urgence

**Équipement protecteur** : Équipez l'équipe de nettoyage d'une protection adéquate.

**Procédures d'urgence** : À son arrivée sur les lieux, le premier intervenant doit reconnaître la présence de marchandises dangereuses, se protéger et protéger le public, sécuriser la zone et faire appel à du personnel qualifié dès que les conditions le permettent. Ventiler la zone.

## 6.2. Précautions environnementales

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le déversement.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Pour le confinement** : Contenir les déversements avec des digues ou des absorbants pour empêcher la migration et l'entrée dans les égouts ou les cours d'eau. Par mesure de précaution immédiate, isolez la zone de déversement ou de fuite dans toutes les directions.

**Méthodes de nettoyage** : Nettoyez immédiatement les déversements et éliminez les déchets en toute sécurité. Neutralisez prudemment le liquide renversé. Transférer le produit déversé dans un récipient approprié en vue de son élimination. Contacter les autorités compétentes après un déversement.

## 6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 8 pour les contrôles de l'exposition et la protection individuelle et la section 13 pour les considérations relatives à l'élimination.

## SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Dangers supplémentaires lors du traitement** : Peut libérer des vapeurs corrosives.

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** : Obtenir des instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas toucher les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs, brouillards, aérosols. Manipuler les récipients vides avec précaution car ils peuvent toujours présenter un danger. Se laver les mains et les autres zones exposées avec du savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et avant de quitter le travail.

**Mesures d'hygiène** : À manipuler conformément aux bonnes procédures d'hygiène industrielle et de sécurité.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Mesures techniques** : Se conformer à la réglementation en vigueur.

**Conditions de stockage** : Garder le contenant fermé lorsqu'il ne sert pas. Conserver dans un endroit sec et frais. Conserver / stocker à l'abri de la lumière directe du soleil, de températures extrêmement élevées ou basses et de matériaux incompatibles. Conserver sous clé / dans une zone sécurisée. Conserver dans le récipient d'origine ou dans un récipient résistant à la corrosion et / ou doublé.

**Matériaux incompatibles** : Acides forts, bases fortes, oxydants puissants. Peut être corrosif pour certains métaux.

### 7.3. Utilisations finales spécifiques

Apprêt

## SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pour les substances énumérées à la section 3 qui ne figurent pas ici, il n'y a pas de limites d'exposition établies par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou l'agence de conseil appropriée, notamment : ACGIH (TLV), AIHA (WEEL), NIOSH (REL), OSHA (PEL), ou des gouvernements provinciaux canadiens.

#### Alcool benzylique (100-51-6)

USA AIHA	WEW TWA (ppm)	10 ppm
----------	---------------	--------

### 8.2. Contrôles d'exposition

**Contrôles d'ingénierie appropriés** : Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Assurez-vous que toutes les réglementations nationales / locales sont respectées. Des fontaines pour les yeux et des douches de sécurité devraient être disponibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle.

**Équipement de protection individuelle** : Gants. Vêtements de protection. Lunettes de protection. Masque de protection.

Ventilation insuffisante : porter une protection respiratoire.



# SPARTACOTE™ General Primer partie B

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

**Matériaux pour vêtements de protection** : Matériaux et tissus résistants aux produits chimiques. Vêtements anti-corrosion.

**Protection des mains** : Portez des gants de protection.

**Protection des yeux et du visage** : Lunettes de protection contre les produits chimiques et écran facial.

**Protection de la peau et du corps** : Portez des vêtements de protection appropriés.

**Protection respiratoire** : Si les limites d'exposition sont dépassées ou en cas d'irritation, une protection respiratoire approuvée doit être portée. En cas de ventilation insuffisante, d'atmosphère insuffisante en oxygène ou d'exposition inconnue, porter un appareil de protection respiratoire approuvé.

**les autres informations** : Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation.

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Ambre pâle
Odeur	: Amine-like
Seuil d'odeur	: Indisponible
pH	: Indisponible
Taux d'évaporation	: Indisponible
Point de fusion	: Indisponible
Point de congélation	: Indisponible
Point d'ébullition	: 205 °C (401 °F)
Point de rupture	: 104 °C (219.2 °F) Coupe fermée
La température d'auto-inflammation	: Indisponible
Température de décomposition	: Indisponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: N'est pas applicable
Limite inférieure d'inflammabilité	: Indisponible
Limite supérieure d'inflammabilité	: Indisponible
La pression de vapeur	: Indisponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Indisponible
Densité relative	: Indisponible
Gravité spécifique	: 0.9955
Solubilité	: Indisponible
Coefficient de partage : N-Octanol / Eau	: Indisponible
Viscosité	: Indisponible

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**10.1. Réactivité** : Peut réagir de manière exothermique avec de l'eau en dégageant de la chaleur. L'ajout d'un acide à une base ou d'une base à un acide peut provoquer une réaction violente.

**10.2. Stabilité chimique** : Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir section 7).

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses** : Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

**10.4. Conditions à éviter** : Rayonnement solaire direct, températures extrêmement élevées ou basses et matériaux incompatibles.

**10.5. Matériaux incompatibles** : Acides forts, bases fortes, oxydants puissants. Peut être corrosif pour certains métaux.

**10.6. Produits de décomposition dangereux** : La décomposition thermique génère : Des vapeurs corrosives. Gaz toxiques.

## SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques - Produit

**Toxicité Aiguë (Orale)** : Oral : Nocif en cas d'ingestion.

**Toxicité aiguë (cutanée)** : Non classés

**Toxicité Aiguë (Inhalation)** : Non classés

**Données LD50 et LC50** :

SPARTACOTE™ General Primer partie B	
ATE US / CA (oral)	1,327,57 mg / kg de poids corporel

**Corrosion cutanée / irritation cutanée** : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

**Dommages oculaire / irritation** : Provoque des lésions oculaires graves.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** : Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

**Mutagenicité des cellules germinales** : Non classés

# SPARTACOTE™ General Primer partie B

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

**Cancérogénicité** : Non classés

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)** : Non classés

**Toxicité pour la reproduction** : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)** : Non classés

**Danger d'aspiration** : Non classés

**Symptômes / lésions après l'inhalation** : Peut être corrosif pour les voies respiratoires.

**Symptômes / lésions après contact avec la peau** : Provoque une grave irritation qui évoluera en brûlures chimiques. Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

**Symptômes / lésions après contact avec les yeux** : Cause des dommages permanents à la cornée, à l'iris ou à la conjonctive.

**Symptômes / lésions après ingestion** : Ce produit est nocif par voie orale et peut avoir des effets néfastes sur la santé ou la mort en quantités importantes. Peut causer des brûlures ou une irritation des doublures de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

**Symptômes chroniques** : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

## 11.2. Informations sur les effets toxicologiques - Ingrédients

Données LD50 et LC50 :

Cyclohexaneméthanamine, 5-amino-1,3,3-triméthyl- (2855-13-2)	
DL50 Oral Rat	1030 mg / kg
ATE US / CA (voie cutanée)	1,100.00 mg / kg de poids corporel
4-tert-butylphénol (98-54-4)	
DL50 Oral Rat	4000 mg / kg
Lapin cutané LD50	2318 mg / kg
Alcool benzylique (100-51-6)	
DL50 Oral Rat	1230 mg / kg
Lapin cutané LD50	> 2000 mg / kg
LD50 Rat intraveineux	53 mg / kg
LC50 Inhalation Rat	> 4,178 mg / l / 4h
ATE US / CA (poussière, brouillard)	1,50 mg / l / 4h
Propylèneglycol diamine, 2-amino-, diéther avec du propylène (9046-10-0)	
DL50 Oral Rat	2885 mg / kg (Specoes : Sprague-Dawley)

## SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

**Ecologie - Général** : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Cyclohexaneméthanamine, 5-amino-1,3,3-triméthyl- (2855-13-2)	
CE50 Daphnia 1	14,6 - 21,5 mg / l (durée d'exposition : 48 h - espèce : Daphnia magna [semi-statique])
NOEC Crustacea chronique	3 mg / l
4-tert-butylphénol (98-54-4)	
LC50 Poisson 1	4.71 - 5.62 mg / l (durée d'exposition : 96 h - espèce : Pimephales promelas [écoulement])
CE50 Daphnia 1	3,9 mg / l (durée d'exposition : 48 h - espèce : Daphnia magna)
LC50 Poisson 2	6,9 mg / l (durée d'exposition : 96 h - espèce : Cyprinus carpio [statique])
CE50 Daphnia 2	3,4 - 4,5 mg / l (durée d'exposition : 48 h - espèce : Daphnia magna [statique])
NOEC poisson chronique	0,1 mg / l (espèce : Pimephales promelas)
NOEC algues chroniques	0,32 mg / l
Alcool benzylique (100-51-6)	
LC50 Poisson 1	460 mg / l (Durée d'exposition : 96 h - espèce : Pimephales promelas [statique])
CE50 Daphnia 1	23 mg / l (durée d'exposition : 48 h - espèce : puce d'eau)
LC50 Poisson 2	10 mg / l (durée d'exposition : 96 h - espèce : Lepomis macrochirus [statique])
ErC50 (algues)	770 mg / l

### 12.2. Persistance et dégradabilité

SPARTACOTE™ General Primer partie B	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

# SPARTACOTE™ General Primer partie B

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

## 12.3. Potentiel bioaccumulatif

SPARTACOTE™ General Primer partie B	
Potentiel bioaccumulatif	Non-établi.
Cyclohexaneméthanamine, 5-amino-1,3,3-triméthyl- (2855-13-2)	
Log Pow	0,79 (à 23 °C)
4-tert-butylphénol (98-54-4)	
BCF Poisson 1	34 - 240
Log Pow	2.44
Alcool benzylique (100-51-6)	
Log Pow	1.1
Propylèneglycol diamine, 2-amino-, diéther avec du propylène (9046-10-0)	
Log Kow	0

12.4. Mobilité dans le sol Indisponible

## 12.5. Autres effets indésirables

Les autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Recommandations d'élimination des déchets :** Éliminer le contenu / le contenant conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, territoriales, provinciales et internationales.

**Ecologie - Déchets :** Éviter le rejet dans l'environnement. Ce matériau est dangereux pour le milieu aquatique. Tenir à l'écart des égouts et des voies navigables.

## SECTION 14 : INFORMATIONS DE TRANSPORT

Les descriptions d'expédition indiquées dans les présentes ont été préparées conformément à certaines hypothèses au moment de la création de la FDS. Elles peuvent varier en fonction d'un certain nombre de variables inconnues au moment de la publication de la FDS.

### 14.1. En accord avec DOT

Nom d'expédition	: AMINES LIQUIDES CORROSIVES, NSA (Cyclohexaneméthanamine, 5-amino-1,3,3-triméthyl-, propylèneglycol diamine, 2-amino-, diéther avec du propylène)
Classe de danger	: 8
Numéro d'identification	: UN2735
Codes d'étiquette	: 8
Groupe d'emballage	: II
Polluant Marin	: Polluant marin
Numéro ERG	: 153



### 14.2. En accord avec IMDG

Nom d'expédition	: AMINES LIQUIDES CORROSIVES, NSA
Classe de danger	: 8
Numéro d'identification	: UN2735
Codes d'étiquette	: 8
Groupe d'emballage	: II
EmS-No. (Feu)	: FA
EmS-No. (Déversement)	: SB
Polluant marin	: Polluant marin



### 14.3. En accord avec IATA

Nom d'expédition	: AMINES LIQUIDES CORROSIVES, NSA (Cyclohexaneméthanamine, 5-amino-1,3,3-triméthyl-, propylèneglycol diamine, 2-amino-, diéther avec du propylène)
Classe de danger	: 8
Numéro d'identification	: UN2735
Codes d'étiquette	: 8
Groupe d'emballage	: II
Code ERG (IATA)	: 8L



### 14.4. Conformément au TMD

# SPARTACOTE™ General Primer partie B

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

<b>Nom d'expédition</b>	: AMINES LIQUIDES, CORROSIVES, NOS (cyclohexaneméthanamine, 5-amino-1,3,3-triméthyl-, propylèneglycol diamine, 2-amino-, diéther avec du propylène)
<b>Classe de danger</b>	: 8
<b>Numéro d'identification</b>	: UN2735
<b>Codes d'étiquette</b>	: 8
<b>Groupe d'emballage</b>	: II
<b>Polluant marin (TMD)</b>	: Polluant marin



## SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementation fédérale américaine

<b>SPARTACOTE™ General Primer partie B</b>	
<b>SARA Section 311/312 Classes de danger</b>	Danger pour la santé - Toxicité pour la reproduction Danger pour la santé - Sensibilisation respiratoire ou cutanée Danger pour la santé - Toxicité aiguë (toute voie d'exposition) Danger pour la santé - Lésions oculaires graves ou irritation oculaire Danger pour la santé - Corrosion cutanée ou irritation
<b>Cyclohexaneméthanamine, 5-amino-1,3,3-triméthyl- (2855-13-2)</b>	
Inscrit dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis	
<b>4-tert-butylphénol (98-54-4)</b>	
Inscrit dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis	
<b>Alcool benzylique (100-51-6)</b>	
Inscrit dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis	
<b>Propylèneglycol diamine, 2-amino-, diéther avec du propylène (9046-10-0)</b>	
Inscrit dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis	
<b>EPA TSCA Regulatory Flag</b>	XU - XU - indique une substance qui ne peut pas être déclarée en vertu de la règle de déclaration des données chimiques (anciennement règle de rapport de mise à jour de l'inventaire), c'est-à-dire mise à jour partielle des rapports de production et de site de la base de données d'inventaire TSCA (40 CFR 711).

### 15.2. Réglementation des États-Unis

<b>Cyclohexaneméthanamine, 5-amino-1,3,3-triméthyl- (2855-13-2)</b>	
États-Unis - New Jersey - Liste du droit de connaître des substances dangereuses	
<b>Alcool benzylique (100-51-6)</b>	
États-Unis - Massachusetts - Liste du droit de savoir États-Unis - Pennsylvanie - Liste RTK (droit de savoir)	

### 15.3. Réglementation Canadienne

<b>Cyclohexaneméthanamine, 5-amino-1,3,3-triméthyl- (2855-13-2)</b>	
Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)	
<b>4-tert-butylphénol (98-54-4)</b>	
Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)	
<b>Alcool benzylique (100-51-6)</b>	
Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)	
<b>Propylèneglycol diamine, 2-amino-, diéther avec du propylène (9046-10-0)</b>	
Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)	

## SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU LA DERNIÈRE RÉVISION

<b>Date de préparation ou dernière révision</b>	: 08/22/2018
<b>Les autres informations</b>	: Ce document a été préparé conformément aux exigences de la FDS de la norme de communication des dangers OSHA 29 CFR 1910.1200 et au règlement sur les produits dangereux (HPR) du Canada, DORS / 2015-17.

**Texte intégral du SGH :**

Tox aiguë. 4 (cutané)	Toxicité aiguë (cutanée) Catégorie 4
-----------------------	--------------------------------------

# SPARTACOTE™ General Primer partie B

## Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Tox aiguë. 4 (inhalation : poussière, brouillard)	Toxicité aiguë (inhalation : poussière, brouillard) Catégorie 4
Tox aiguë. 4 (oral)	Toxicité aiguë (orale) Catégorie 4
Aquatic Acute 2	Danger pour le milieu aquatique - Catégorie de danger aigu 2
Aquatic Acute 3	Danger pour le milieu aquatique - Catégorie de danger aigu 3
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique - Catégorie de danger chronique 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique - Catégorie de danger chronique 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves / irritation oculaire Catégorie 1
Eye Irrit. 2A	Lésions oculaires graves / irritation oculaire Catégorie 2A
Flam. Liq. 4	Liquides inflammables Catégorie 4
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée / irritation cutanée Catégorie 1B
Skin Corr. 1C	Corrosion cutanée / irritation cutanée Catégorie 1C
Skin Irrit. 2	Corrosion cutanée / irritation cutanée Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
H227	Liquide combustible
H302	Nocif en cas d'ingestion
H312	Nocif par contact avec la peau
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation de la peau
H317	Peut causer une réaction allergique cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une grave irritation des yeux
H332	Nocif si inhalé
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
H401	Toxique pour la vie aquatique
H402	Nocif pour la vie aquatique
H411	Toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme
H412	Nocif pour la vie aquatique avec des effets à long terme

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit uniquement aux fins de respect de la santé, de la sécurité et de la protection de l'environnement. Il ne doit donc pas être interprété comme garantissant une propriété spécifique du produit.*

NA GHS SDS 2015 (Can, US)